

**PROCÈS-VERBAL DE LA 283<sup>e</sup> SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL LOCAL DE LA LOCALITÉ DE RADISSON, TENUE  
À L'ÉGLISE DES SAINTS-MARTYRS-CANADIENS DE  
RADISSON, LE MERCREDI 2 OCTOBRE 2019, À 19 H.**

La réunion a été convoquée dans les délais prescrits.

**Personnes présentes :**

M. Daniel Bellerose, président  
M. Sébastien Lebrun, président suppléant  
M<sup>me</sup> Suzanne Pelletier, conseillère

**Personnes absentes :**

M<sup>me</sup> Manon Provencher  
M. André Marcotte

**IL Y A QUORUM**

M<sup>me</sup> Élane Tremblay, assistante-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Assistent également à la séance, M<sup>me</sup> Annie Juteau, officière municipale adjointe, M. Guy Lefebvre contremaître du Service des Travaux publics et M. Hugo Bondu directeur du Service de la Sécurité incendie par intérim.

La séance est ouverte par le président, M. Daniel Bellerose, à 19 h.

2019-283-1

**Mot de bienvenue — Adoption de l'ordre du jour**

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER SÉBASTIEN LEBRUN,  
DÛMENT APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE SUZANNE  
PELLETIER, IL EST RÉSOLU :**

R2019-10-082

**D'ADOPTER l'ordre du jour suivant**

1. Mot de bienvenue – Adoption de l'ordre du jour
2. Correspondance reçue
3. Approbation de la liste des décaissements, comptes fournisseurs, prélèvements et salaires versés
4. **SERVICE DE LA TRÉSORERIE**
  - 4.1 Affectation du surplus libre au surplus affecté – honoraires professionnels
5. **SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
  - 5.1 Embauche d'un directeur remplaçant au sein de la Brigade de la Sécurité incendie de la Localité de Radisson
  - 5.2 Autorisation de paiement des vacances de M. Michel Roy au 30 avril 2018
6. **SERVICE DU GREFFE**
  - 6.1 Abrogation de la résolution R2019-04-028
  - 6.2 Mandat à Me. Bigué Avocats, interprétation des articles 8,9 et 10, règlement 204
7. **SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**
  - 7.1 Demande d'aide financière, formation pompiers volontaires ou à temps partiel
  - 7.2 Désignation de signataires pour le protocole d'entente sur le transfert de fournitures médicales d'appoint en cas d'urgence avec l'agence de la santé publique du Canada
  - 7.3 Demande au G.R.E.I.B.J. pour la réécriture du schéma de couverture de risques en incendie

8. **VARIA**
9. Prochaine séance de conseil
10. Dépôt de rapports – *POINT D'INFORMATION*
11. Responsables de dossiers – *POINT D'INFORMATION*
12. Période de questions
13. Levée de la séance

**2019-283-2**      **CORRESPONDANCE**

Le président informe les personnes présentes de la correspondance.

**2019-283-3**      **Approbation des décaissements, comptes fournisseurs, prélèvements et paies versées**

**R2019-10-083**      **SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE SUZANNE PELLETIER, DUMENT APPUYÉE PAR LE CONSEILLER SÉBASTIEN LEBRUN, IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** la liste des décaissements, comptes fournisseurs, prélèvements et salaires versés, pour 56 358.63 \$ au 30 septembre 2019.

**2019-283-4**      **SERVICE DE LA TRÉSORERIE**

**2019-283-4.1**      **Affectation du surplus libre au surplus affecté – honoraires professionnels**

<i>NOM</i>	<i>DESCRIPTION</i>	<i>DÉPENSES HON. PROF.</i>
GESTAR	GESTION DOCUMENTAIRE	15 747.67 \$
APSAM	FORMATION MATIÈRE DANGEREUSES	1 452.79 \$
BCH CONSULTANT	DOSSIERS DIVERS RH	25 745.55 \$
ATELIER URBAIN	RESSOURCES INSPECTION MUNICIPALE	4 056.63 \$
KSA SOC.D'AVOCAT	CONTRAT TRAVAIL DG /GREIBJ	3 674.56 \$
RAYMOND CHABOT	DOSSIER T.P.S/TVQ	1 320.74 \$
GÉRALD PICHETTE	DIVERS CONTRAT	2 036.28 \$
STÉPHANE SIMARD	CHARTE	11 905.39 \$
NOTAIRE D. MORIN	ACHAT TERRAIN RUE IBERVILLE	961.87 \$
GOYETTE F.C.	CPE	1 150.00 \$
BIGUÉ AVOCATS	9221-3685 TAXES , 8488.50\$	12 564.21 \$
FORMATEUR UMQ	AVION	1 122.41 \$
<b>TOTAL</b>		<b><u>81 738.10 \$</u></b>

**CONSIDÉRANT QUE** la situation actuelle nous oblige à demander de l'aide supplémentaire de ressources externes;

**CONSIDÉRANT QU'IL** est primordial pour les membres du Conseil local d'offrir aux citoyens les ressources adaptées

**R2019-10-084**      **SUR PROPOSITION DU CONSEILLER SÉBASTIEN LEBRUN, DUMENT APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE SUZANNE PELLETIER, IL EST RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** l'assistante- trésorière, Mme Élane Tremblay, à faire les écritures comptables nécessaires pour affecter la somme de 50 000 \$ du surplus libre au compte Affectation honoraires professionnels, 55-992-06

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

2019-283-5

**SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

2019-283-5.1

**Embauche d'un directeur remplaçant au sein de la Brigade de la Sécurité incendie de la Localité de Radisson.**

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur du service incendie doit être remplacé lors de ses absences pour assurer le service aux citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** la Localité de Radisson dispose de ressources monétaires suffisantes pour engager un directeur remplaçant pour cette période;

**CONSIDÉRANT QUE** le candidat sous-mentionné a fait l'objet d'une recommandation du directeur du Service de la Sécurité incendie de la Localité de Radisson et répond aux critères d'engagement de la Brigade de la Sécurité incendie de la Localité de Radisson,

R2019-10-085

**SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE SUZANNE PELLETIER, DÛMENT APPUYÉE PAR LE CONSEILLER SÉBASTIEN LEBRUN, IL EST RÉSOLU :**

**D'EMBAUCHER** sur une base temporaire, M. Hugo Bondu à titre de directeur par intérim de la Brigade de la Sécurité incendie de la Localité de Radisson pour la période du 25 septembre 2019 et ça jusqu'au retour de M. Vincent Forget, directeur de la Brigade de la Sécurité incendie de la Localité de Radisson.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2019-283-5.2

**Autorisation de paiement des vacances de M. Michel Roy au 30 avril 2018**

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé de la Localité de Radisson, M. Michel Roy n'a pu prendre ses vacances de mai 2017 à avril 2018 pour cause de maladie,

R2019-10-086

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER SÉBASTIEN LEBRUN, DÛMENT APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE SUZANNE PELLETIER, IL EST RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** le paiement des vacances au 30 avril 2018 de M. Michel Roy, contremaître des travaux publics de la Localité de Radisson.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2019-283-6

**SERVICES DU GREFFE**

2019-283-6.1

**Abrogation de la résolution R2019-04-028**

Ce point est reporté à une séance ultérieure

2019-283-6.2

**Mandat à Me Biqué Avocats, interprétation des articles 8, 9 et 10, règlement 204**

**CONSIDÉRANT QUE** depuis sa création, le Gouvernement régional n'a pas maintenu un niveau de support administratif et financier au moins équivalent à celui fourni par la Municipalité de la Baie-James en se référant aux prévisions budgétaires 2012 de la Municipalité de la Baie-James et de la Localité de Radisson;

**CONSIDÉRENT QUE** le 18 septembre 2019, lors de la trente-quatrième séance ordinaire du Gouvernement régional, celui-ci a approuvé un avis de motion et présentation du règlement 204 remplaçant la Charte de Radisson et y intégrant le règlement # 140;

**CONSIDÉRENT QUE** le Gouvernement régional désire procéder à son adoption en novembre 2019;

**CONSIDÉRENT QU'**aucune mesure de transition n'a été prévue

**CONSIDÉRENT QUE** l'adoption de ce règlement ne balise en rien le niveau de responsabilité face aux compétences sous-jacentes aux articles 8 et 9 du futur règlement 204;

**CONSIDÉRENT QUE** nous devons préciser la responsabilité partagée s'il y a lieu face à nos contribuables;

**CONSIDÉRENT QUE** l'expérience des cinq dernières années nous démontre hors de tout doute que la Localité de Radisson a assumé des frais importants dans des compétences qui auraient dû être assumées par le Gouvernement régional;

**R2019-10-076**

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER SÉBASTIEN LEBRUN, DUMENT APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE SUZANNE PELLETIER, IL EST RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** le président à obtenir de Bigué Avocats un avis juridique précisant les aspects du règlement 204 aux articles 8, 9 et 10;

**D'AUTORISER** l'assistante-trésorière, Mme Élane Tremblay de payer les dépenses dudit mandat à même le poste 55-992-06, honoraires professionnels.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2019-283-7**

**SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**2019-283-7.1**

**Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation de pompiers volontaires ou à temps partiel**

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

**CONSIDÉRANT QU'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019 ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Localité de Radisson désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Localité de Radisson prévoit la formation de quatre (4) pompiers pour le programme Pompier I et de zéro (0) pompier pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Localité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire du gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James en conformité avec l'article six (6) dudit Programme,

**R2019-10-088**

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER SÉBASTIEN LEBRUN, DUMENT APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE SUZANNE PELLETIER, IL EST RÉSOLU :**

**DE** présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique ;

**DE** transmettre cette demande au Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James afin que cette dernière dépose ladite demande pour la Localité de Radisson au ministère de la Sécurité publique.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2019-283-7.2**

**Désignation de signataires pour le protocole d'entente sur le transfert de fournitures médicales d'appoint en cas d'urgence**

**CONSIDÉRANT QUE** la réserve nationale stratégique d'urgence (RNSU) contient certaines fournitures médicales d'appoint en cas d'urgence jugées excédentaires pour les besoins actuels et futurs de l'ASPC ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ASPC a convenu de mettre des fournitures médicales d'appoint en cas d'urgence à la disposition de la Localité de Radisson ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ASPC transférera, au prix de 2.00 \$, la propriété des fournitures médicales d'appoint en cas d'urgence à la Localité de Radisson, aux conditions établies dans le protocole d'entente.

**R2019-10-089**

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER SÉBASTIEN LEBRUN, DUMENT APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE SUZANNE PELLETIER, IL EST RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** le directeur incendie de la Localité de Radisson, M. Vincent Forget, à signer pour et au nom de la Localité de Radisson le Protocole d'entente sur le transfert de fournitures médicales d'appoint en cas d'urgence.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2019-283-7.3

**Demande au Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ) pour réécriture du schéma de couverture de risques en incendie**

**CONSIDÉRANT** que le schéma de couverture de risques en incendie nécessite une réécriture puisque les cinq (5) années de mise en place de celui-ci sont écoulées;

**CONSIDÉRANT** les données désuètes du schéma de couverture de risques qui ne reflètent plus la réalité de notre Service de Sécurité des incendies;

**CONSIDÉRANT QUE** le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ) n'entend pas prioriser la réécriture du schéma dans les mois à venir;

**CONSIDÉRANT** les risques de poursuite judiciaire résultant d'un schéma de couverture de risques déficient et non mis à jour,

R2019-10-090

**SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE SUZANNE PELLETIER, DUMENT APPUYÉE PAR LE CONSEILLER SÉBASTIEN LEBRUN, IL EST RÉSOLU :**

**DE** demander au Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ) de prendre position et de nous faire part de son intention au sujet de la réécriture du schéma de couverture de risques en incendie pour les Services incendie du GREIBJ afin que celui-ci soit à jour et conforme aux demandes du ministère de la Sécurité publique.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2019-283-8

**VARIA**

Aucun point n'a été ajouté au varia

2019-283-9

**Prochaine séance du conseil**

Le président informe que la prochaine séance du conseil se tiendra mercredi le 6 novembre 2019.

2019-283-10

**Dépôt de rapports**

- Rapport de l'eau potable - septembre 2019
- Graphique de consommation de l'eau potable - septembre 2019
- Rapport kiosque/camping, saison 2019
- Rapport camp de jour, saison 2019

2019-283-11

**Responsable de dossiers**

- La conseillère Suzanne Pelletier a assisté à plusieurs rencontres concernant le dossier du CPE, à la formation des élus et aux séances du Conseil local.
- Le conseiller Sébastien Lebrun a assisté à la première rencontre concernant le CPE, à la formation des élus et la séance plénière.

- Le président a participé aux rencontres suivantes :

- 4 septembre 2019 : Suivi téléphonique avec Mme France-Claude Goyette, consultante du CPE
- 4 septembre 2019 : Suivi téléphonique avec Mme Johanne Lacasse pour différents dossiers
- 4 septembre 2019 : Suivi téléphonique avec Mme Lynne Massicotte d'Hydro-Québec pour différents dossiers
- 4 septembre 2019 : Suivi téléphonique avec M. Normand Houde concernant le dossier du CPE
- 4 septembre 2019 : Séance ordinaire du Conseil local de Radisson
- 5 septembre 2019 : Conférence téléphonique avec le GREIBJ concernant le règlement 204
- 5 septembre 2019 : Suivi téléphonique avec Mme France-Claude Goyette et M. Normand Houde pour le CPE
- 6 septembre 2019 : Rencontre avec les représentants de la SADC
- 6 septembre 2019 : Suivi téléphonique avec Mme Marie-Claude Brousseau de l'ARBJ, dossier du CPE
- 12-13-14 septembre 2019 : Formation de l'UMQ
- 12 septembre 2019 : Réunion avec les parents pour le CPE
- 13 septembre 2019 : Suivi téléphonique avec Mme Marie-Claude Brousseau de l'ARBJ pour le dossier du CPE
- 16 septembre 2019 : Suivi téléphonique avec Mme France-Claude Goyette et Mme Suzanne Pelletier pour le dossier du CPE
- 17 et 18 septembre 2019 : Séance ordinaire avec le GREIBJ à Waswanipi
- 18 septembre 2019 : Séance de travail à Waswanipi concernant le règlement 204
- 19 et 20 septembre : Séance ordinaire avec l'ARBJ à Lebel sur Quévillon
- 20 septembre 2019 : Suivi téléphonique avec Mme France-Claude Goyette et Mme Marie-Claude Brousseau pour le CPE
- 20 septembre 2019 : Suivi téléphonique avec Mme Johanne Lacasse du GREIBJ pour différents dossiers
- 22 septembre 2019 : Suivi téléphonique avec M. Stéphane Simard concernant le règlement 204
- 23 septembre 2019 : Suivi téléphonique avec Mme France-Claude Goyette, consultante dans le dossier du CPE
- 24 septembre 2019 : Réunion avec les parents pour le CPE

- 25 septembre 2019 : Suivi téléphonique avec Mmes France-Claude Goyette, Marie-Claude Brousseau, Lyne Laporte Joly et M. Normand Houde pour le CPE
- 26 septembre 2019 : Rencontre avec la présidente du CPE
- 27 septembre 2019 : Suivi téléphonique avec Mme France-Claude Goyette pour le CPE
- 30 septembre 2019 : Suivi téléphonique avec M. Normand Houde pour le CPE
- 1<sup>er</sup> octobre 2019 : Séance plénière avec les membres du Conseil local
- 1<sup>er</sup> octobre 2019 : Suivi téléphonique avec Mme Johanne Lacasse du GREIBJ concernant différents dossiers

2019-283-12

**Période de questions**

M. Robert Dallaire se demande pourquoi Me Bigué est impliqué dans le dossier du règlement 204? Ne devrions-nous pas avoir l'aide du Député? Est-ce que Me Bigué aura le mandat de nous représenter ou il sera négociateur dans le dossier?

Me Bigué nous émettra un avis juridique concernant certains points du règlement 204. De plus il n'y aura aucune intervention politique.

M. Dallaire demande pourquoi ne pas travailler avec la Fédération des municipalités du Québec?

Nous pouvons utiliser les services de la FMQ et de l'UMQ, mais l'expertise de Me Bigué dans ce dossier pourra être un atout.

M. Michel Côté s'interroge à combien nous évaluons les sommes versées à M. Bigué pour l'année 2019?

Est-ce que vous allez en appel d'offres ou si vous prenez toujours la firme de Me Bigué?

Le président informe les citoyens que nous pourrions fournir la ventilation des frais de Me Bigué. Cette firme travaille avec la Localité et la MBJ depuis plusieurs années. Nous avons une offre de service en dossier.

M. Côté demande quel est le montant limite avant d'aller en appel d'offre?

Mme Élane Tremblay propose à M. Côté de lui faire parvenir la politique d'achat.

M. Côté demande quel est le montant du surplus accumulé?

Mme Tremblay mentionne que nous sommes en attente de nos états financiers au 31 décembre 2018.

M. Côté se questionne au sujet des évaluations qui ont été faites par les évaluateurs sur les bâtiments d'Hydro Québec.

Le président confirme que les évaluateurs ont fait le tour des bâtiments d'Hydro-Québec.



Mme Tremblay informe que nous avons reçu le nouveau rôle d'évaluation mais qu'il reste du travail à faire.

M. Côté demande si le Conseil local a des projets spéciaux pour la prochaine année?

Le président mentionne que nous travaillons sur le budget 2020. Il est important de terminer ce que l'on a prévu en termes de projets.

M. Dallaire se demande pourquoi les derniers PV n'apparaissent pas à l'ordre du jour?

Le président répond qu'avec les contraintes opérationnelles que nous rencontrons, il est normal que ceux-ci n'apparaissent pas.

2019-283-13

**Levée de la séance**

R2019-10-091

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER SÉBASTIEN LEBRUN,  
DUMENT APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE SUZANNE  
PELLETIER,**

**IL EST RÉSOLU :**

**QUE** la séance soit levée à 20 h 7.

---

Daniel Bellerose  
Président  
Localité de Radisson

---

Élaine Tremblay  
Officière municipale par intérim  
Localité de Radisson

---

Johanne Lacasse  
Directrice générale  
Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James